

SAS GEG Source d'Energies au capital de 2 897 538 euros
8 place Robert Schuman
CS 20183 38042 Grenoble Cedex 9
monagence.geg.fr
RCS : Grenoble 321 213 225 - SIRET : 32121322500048
N° de TVA Intracomm. : FR 74 321 213 225 - NAF : 3514Z



facture d'électricité



Accueil dépannage 24h/24 - 7j/7
numéro d'urgence : 09 72 67 50 46
réf ext : 23429667140379

X 1/1 50/10/222/219 05AA7103481ECTF 1 FTF FTF



Contact : votre conseiller commercial
tél : 04 76 84 38 11 fax : 04 76 84 36 51
du lundi au vendredi de 8h10 à 17h
courriel : gestionom@geg.fr

SAS FOISSAC
315 ALLEE BONNECOSTE
46090 VILLESEQUE

Votre référence à rappeler : 273 152

contrat n° 907576

client titulaire	SAS FOISSAC
espace de livraison	FOISSAC ALBERT ET JEAN 315 Trebaix VILLESEQUE
offre	OM - C5 Pro Prix Fixe
service fourniture	OM C5 Pro Prix fixe HPHC - Service g
service accès au réseau	CU ADT 4 postes
puissance souscrite	36 kVA
type de compteur	AMM
date d'échéance	30/06/2027

facture n° 2164240S du 18/02/2025

électricité du 15/12/2024 au 15/02/2025 : 9 533 kWh
calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

sous-total accès au réseau	647,50 €
sous-total fourniture	1 027,95 €
total HT	1 675,45 €
TVA	372,46 €
autres taxes	242,92 €

total TTC 2 290,83 €

Ce montant sera prélevé à partir du 05/03/2025

Date approximative du prochain relevé 15/03/2025
Date approximative de la prochaine facture ... 15/04/2025

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : **SAS ETS FOISSAC**

Référence Mandat : **269491**

IBAN (RIB International) : **FR76 1120 6000 8707 1023 2200 044**

BIC : **AGRIFRPP812**

accès au réseau						
part fixe					€ / kVA / an	montant en €
prime fixe du 16 décembre 2024 au 31 janvier 2025 (puissance souscrite de 36 kVA - 1,52 mois)					9,36	42,57
prime fixe du 1 février 2025 au 15 février 2025 (puissance souscrite de 36 kVA - 0,48 mois)					10,08	14,63
part variable					€ / kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens Index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux Index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (kWh)		
du 15/12/2024 au 15/02/2025				compteur n° 02187681926940		
heures creuses saison basse	78 288	78 288	1	0	0,0088	0,00
heures pleines saison basse	39 493	39 493	1	0	0,0143	0,00
heures creuses saison haute	28 852	32 946	1	4 094		
heures creuses saison haute - barème du 15/12/2024 au 31/01/2025				3 119	0,0476	148,46
heures creuses saison haute - barème du 01/02/2025 au 15/02/2025				975	0,0513	50,02
heures pleines saison haute	35 569	41 008	1	5 439		
heures pleines saison haute - barème du 15/12/2024 au 31/01/2025				4 144	0,0696	288,42
heures pleines saison haute - barème du 01/02/2025 au 15/02/2025				1 295	0,075	97,13
prestations						montant en €
frais de gestion du 16 décembre 2024 au 31 janvier 2025						2,05
frais de gestion du 1 février 2025 au 15 février 2025						0,68
composante de comptage du 16 décembre 2024 au 31 janvier 2025						2,64
composante de comptage du 1 février 2025 au 15 février 2025						0,90
sous-total HT accès au réseau						647,50
fourniture						
part fixe					€ / kVA / an	montant en €
Prime Fixe					0,00	0,00
part variable					€ / kWh	montant en €
capacité HC du 15 décembre 2024 au 31 décembre 2024			1 105 kWh	0,0012744	1,41	
capacité HP du 15 décembre 2024 au 31 décembre 2024			1 467 kWh	0,0075593	11,09	
consommation HP du 15 décembre 2024 au 15 février 2025			5 438 kWh	0,11968	650,82	
consommation HC du 15 décembre 2024 au 15 février 2025			4 094 kWh	0,08564	350,61	
capacité HC du 1 janvier 2025 au 15 février 2025			2 989 kWh	0,000528	1,58	
capacité HP du 1 janvier 2025 au 15 février 2025			3 971 kWh	0,0031321	12,44	
sous-total HT fourniture						1 027,95
total HT						1 675,45
taxes et contributions				assiette	taux	montant en €
cspe du 15/12/2024 au 31/01/2025				7 262	0,021 € / kWh	152,50
cspe du 01/02/2025 au 15/02/2025				2 270	0,0337 € / kWh	76,50
cta				63,47	21,93 %	13,92
tva réduite				77,39	5,50 %	4,26
tva				1 840,98	20,00 %	368,20
total TTC						2 290,83

communication

A noter :

CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : calculée sur la part abonnement de l'acheminement. Elle est fixée par un arrêté ministériel et non par GEG.

CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs (développement des énergies renouvelables, ...).

TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle est collectée et reversée aux départements et aux communes.

TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) : Payée sur les débits; PS ≤ 36 kVA, la TVA à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement et la CTA. La TVA à 20% s'applique sur les consommations d'énergie, la CSPE et la TCFE. PS > 36 kVA, elle s'applique sur l'ensemble de la facture.

Les prix des services souscrits sont disponibles sur vos Conditions Particulières de Vente ou auprès de votre conseiller.

Tarifs de prestations du GRD : Sur Grenoble, Allevard et Montsapey, ils sont disponibles sur reseaux.geg.fr - En dehors de Grenoble, consultez www.enedis.fr (pour l'électricité) ou sur www.grdf.fr (pour le gaz)

Litiges et réclamations : vous pouvez contacter votre conseiller clientèle (coordonnées au recto de votre facture). Les parties s'efforceront de résoudre tout litige à l'amiable. Vous pouvez aussi saisir le médiateur de l'Énergie : www.energie-mediateur.fr

Informations consommateurs : tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics (tél. : 0 800 112 212 service et appel gratuit)